

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

21 février 2019

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents : **7**

Votants : **11**

Présents : Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, François GUILLE, Nicolas VERDIER, Gaëlle LAFARGUE, Sylvie MAZET, Franck VALETTE,

Absents excusés : Sébastien ABADIE, Morgane MAUREL, Vanessa GROSSEAU, Joëlle DE BARAOLLE, Bernard JULLIE, Christophe ESTUBE.

Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à Monsieur SOURSAC pour tout vote lors de la séance.

Monsieur JULLIE donne tout pouvoir à Monsieur VALETTE pour tout vote lors de la séance.

Madame DE BARALLE donne tout pouvoir à Madame MAZET pour tout vote lors de la séance.

Monsieur ABADIE donne tout pouvoir à Madame LAFARGUE pour tout vote lors de la séance.

Secrétaire de séance : **M. POZZA Christian**

La séance est ouverte à 20 h 00

Approbation du compte rendu de la séance du 10/01/2019 : vote à l'unanimité

1 – Délibération transfert voirie d'intérêt communautaire, signature du PV de transfert avec la communauté des communes Grand sud Tarn-et-Garonne

M. Le Maire explique qu'avec la fusion des 3 communautés de communes et l'uniformisation de cette compétence sur tout le territoire actuel, il convient de délibérer à nouveau pour déléguer l'entretien de la voirie à la CCGSTG..

Nous passons au vote :

Résultat du vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

2 – Délibération de contribution au grand débat de la commune de FABAS

M. Le Maire explique que l'Association des Maires de France nous a fait parvenir en mairie un manifeste pour la contribution des communes au grand débat. M. Le Maire précise que ce document a été envoyé par mail à tous les conseillers afin que chacun en prenne connaissance.

Après un échange sur le sujet, la majorité des conseillers souhaite prendre plus de temps pour mieux analyser le contenu avant de se prononcer.

3 – Délibération opposition au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au 1er janvier 2020 à la communauté de communes grand sud Tarn-et-Garonne

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi Notre » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté, représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences serait reporté au 1er janvier 2026 au plus tard.

- Et d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

Il est précisé que la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

Chacun s'exprime sur le sujet et il se dégage une unanimité sur le fait que cette compétence doit être transférée au niveau communauté de commune pour une uniformisation et une égalité de traitement sur le territoire. En effet les petites communes ont beaucoup de difficultés à faire évoluer leur assainissement collectif.

Nous passons au vote :

Résultat du vote :

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 11

4 – Mutuelle santé communale

Monsieur Le Maire explique qu'il a rencontré au début du mois de février une responsable d'une mutuelle santé « Mutualia assurance santé » pour présenter leur convention afin de réaliser une mutuelle communale.

Le but de ce partenariat est de donner l'accès à une mutuelle santé, à des tarifs préférentiels pour tous les Fabasiens qui le souhaitent.

Afin de réaliser ce partenariat, le conseil autorise M. Le Maire à signer cette convention.

Nous passons au vote :

Résultat du vote :

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 11

5- Point sur le budget communal, assainissement et lotissement et prévision investissement

Monsieur Le Maire rappelle que nous sommes en pleine élaboration du budget. Nous faisons le point sur les investissements souhaités pour l'année 2019.

Plusieurs chantiers sont débattus et certains seront portés au budget qui sera voté mi-avril quand nous connaissons les dotations de l'état.

- Réparation de la fuite du toit de la cuisine de la salle des fêtes et pose d'une hotte aspirante
- Changement du cumulus de la salle des fêtes
- Maisons des associations
- Aménagement du monument aux Morts
- Aménagement des abords du chemin de l'école pour sécuriser le cheminement des piétons
- Décoration de Noël

Cette liste sera affinée et amendée si nécessaire au prochain conseil.

6- Information sur le contrôle des services sanitaires cantine scolaire

M. Le maire rappelle aux conseillers qu'un contrôle sanitaire a eu lieu le 22 janvier 2019 à la cantine de l'école.

M. Le Maire donne lecture du rapport de la DDCSPP. Un échange a lieu sur les non-conformités mineures et moyennes contenues dans ce document.

En conclusion de ce contrôle, le niveau d'hygiène est satisfaisant.

7 - Point sur le recensement de la population

M. Le Maire rappelle que le recensement est terminé depuis le 16/02. Seul 5 fiches sont restées non renseignées pour plusieurs raisons

- 2 refus volontaires de ne pas répondre à ce recensement.
- 2 Absents tout le mois du recensement.
- 1 Recensé sur une autre commune.

En conclusion nous avons sur FABAS 247 habitations dont 6 logements vacants ou secondaires, 654 habitants avec les fiches non renseignées. Pour rappel nous étions 589 habitants au dernier recensement il y a 5ans.

M. Le Maire a souligné le mérite et la patience dont Madame CACCLIN (agent recenseur) et la secrétaire de mairie ont du faire preuve, tant le manque d'implication de certains était immense.

Il a même fallu qu'elle se déplace le dimanche 17 et le lundi 18 pour récupérer les documents de 3 ou 4 familles qui n'avaient pas trouvé le temps (environ 15mn) en 1 mois de les remplir. Pourtant ce n'est pas faute d'avoir été relancé plusieurs fois.

Heureusement une très grande majorité avait bien compris l'enjeu du recensement et on réservait un très bon accueil à notre agent recenseur.

8 – Point sur le PLUI

M. Le Maire informe les conseillers que le PLUI 12 a été arrêté au conseil communautaire du 7/02. Cela implique que les cahiers de concertation présents dans toutes les mairies sont fermés et que pour toutes nouvelles demandes il faudra attendre l'enquête publique qui aura lieu fin du premier semestre.

Le document est maintenant dans les mains des services publics associés pendant 3 mois. Ils formuleront leur remarque à l'issus de ce délais.

M. Le Maire signale également que nous avons également retenu le cabinet d'urbanisme qui réalisera le PLUI du territoire complet de la CCGSTG (25 communes). Une réunion d'information aux élus a d'ailleurs lieu le 1/04.

9 – Point sur l'école et le centre de loisirs

En l'absence de la commission Ecole/Centre de loisirs, ce point est reporté au prochain conseil.

10 – Divers :

- M. Pozza signale que Direct Energie a enfin envoyé les factures de 2018 mais qu'il convient d'analyser ces documents car il lui semble que les montants sont élevés. M Le Maire précise que des compléments d'informations de ces factures ont déjà été demandés et que nous attendons le retour de Direct Energie. M. Le Maire tient à préciser que le choix de ce fournisseur n'est pas un choix de la commune mais vient du fait que tous les 4 ans le SDE82 fait un appel d'offre départemental pour remettre en concurrence tous les fournisseurs comme la loi l'impose.

La séance est levée à : 21 h 45.

Prochain conseil le jeudi 21 Mars à 20 h